



fin d'un avenant à durée déterminé

Par **jenp**, le **15/05/2012** à **09:42**

Bonjour,

J'ai un contrat à durée indéterminé de 17h30 par semaine. Mon employeur m'a fait un avenant à durée déterminé de 17h30 à ce contrat, pour une tout autre mission. Celui s'est terminé, je travaille donc à présent à mi-temps et suis allée m'inscrire au Pole emploi, en attendant de trouver un autre travail.

Juridiquement, je voudrais savoir, si j'ai le droit aux allocations chômage. Car Pole emploi me les refuse et je ne comprends pas pourquoi je n'y aurait pas le droit, vu que je travaille depuis plus de 7 ans à plein temps.

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **15/05/2012** à **14:31**

Bonjour,

A priori, vous n'avez pas le droit à indemnisation par Pôle Emploi puisqu'il n'y a pas de rupture du contrat de travail mais simplement un avenant temporaire arrivé à terme, en revanche puisque l'employeur vous a fait travaillé jusqu'à la durée légale du travail de 35 h par semaine, vous devriez obtenir d'être maintenant salarié à temps plein indéfiniment...